



**Assemblée générale annuelle
Mercredi 24 avril 2024, à 19 h
au Collège des Compagnons
Salle Le Carrefour (A-112)
3643, avenue des Compagnons**

SONT PRÉSENT.E.S :

M.	Réal Jean	Président
M.	Louis Champoux	Vice-président
M ^{me}	Suzanne Roy	Secrétaire
M ^{me}	Andréa Giguère	Trésorière
M.	Daniel Laporte	Administrateur
M.	Marc Laporte	Administrateur
M.	Jean-Luc Lavoie	Administrateur
M.	Jacques Pelchat	Administrateur
M.	Alexandre Perras	Administrateur
M ^{me}	Valérie Poirier	Administratrice
M ^{me}	Diana Polovei	Administratrice
M ^{me}	Anne Corriveau	Conseillère municipale, district de la Pointe-de-Sainte-Foy

19 citoyens.e.s sont présents.e.s.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

M ^{me}	Eloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications, Ville de Québec
	Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques
	Martine Gagnon	Secrétaire de soutien

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Réal Jean ouvre la réunion à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui participent à l'assemblée. Il présente les membres actuels du conseil d'administration du conseil de quartier.

Mme Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques à la Ville de Québec, décrit le rôle essentiel des membres du conseil de quartier. Elle souligne que le conseil de quartier est chargé de donner aux citoyens la possibilité de partager leurs opinions sur des questions relatives à leur quartier, telles que l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique. Elle ajoute que le conseil de quartier est autorisé à organiser des assemblées de consultations publiques à la demande de la Ville ou de sa propre initiative si nécessaire. Le conseil de quartier communique ses avis et recommandations à la Ville concernant les enjeux importants. Les membres bénévoles du conseil de quartier sont dévoués au bien-être de la communauté et contribuent à améliorer la cohabitation des citoyens.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réal Jean fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des modifications doivent être apportées.

Un point est ajouté à « divers » : parcs et sentiers

- | | |
|---|---------|
| • Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| • Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 02 |
| • Adoption du procès-verbal de l'AGA du 26 avril 2023 | 19 h 05 |
| • Élections | 19 h 10 |
| • Nomination d'une présidente d'élections | |
| • Présentation du déroulement des élections | |
| • Appel de candidatures et validation des bulletins | |
| • Scrutin (s'il y a lieu) | |
| • Présentation du Rapport annuel et des états financiers 2023 | 19 h 45 |
| • Période d'information par les membres du conseil municipal | 20 h 00 |
| Fin du scrutin (s'il y a lieu) | |
| • Période de questions et commentaires du public | 20 h 15 |
| • Divers Parcs et sentiers | 20 h 25 |
| • Levée de l'assemblée | 20 h 30 |

RÉSOLUTION CQPSF-AG-01

Sur proposition de M. Jean-Luc Lavoie, appuyée par M. Alexandre Perras, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications mentionnées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 26 AVRIL 2023

Les modifications suivantes sont demandées :

- Modification au titre : Assemblée générale du Conseil de quartier de la Pointe-Sainte-Foy

M^{me} Suzanne Roy apportera la modification au procès-verbal.

RÉSOLUTION CQPSF-24-AG-02

Sur proposition de Mme Valérie Poirier appuyée de M. Jacques Pelchat, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale 2023 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

4. ÉLECTIONS

- **Nomination d'une présidente d'élection**

Mme Éloïse Gaudreau a été désignée présidente d'élection lors de la rencontre du 24 janvier 2024, selon la résolution CQPSF-24-CA-07.

Mme Éloïse Gaudreau explique la composition du conseil d'administration et les modifications apportées dans la dernière année. Il y a maintenant 10 postes électifs et 1 poste coopté (désigné par le conseil d'administration). Les postes électifs sont pourvus par élection lors de l'AGA et le poste coopté est nommé par le CA par la suite lors d'une assemblée ordinaire. La personne choisie pour le poste coopté doit avoir sa résidence dans le quartier ou représenter un commerce ou une organisation dans le quartier Pointe-de-Sainte-Foy. Parmi les 10 postes élus, 4 postes sont réservés aux femmes, 4 postes sont réservés aux hommes et 2 postes sont neutres (ouverts à toute personne qui réside dans le quartier). Le quorum est fixé à 5 membres du CA. Il y a une nouveauté en 2024 : les assemblées peuvent se tenir en mode hybride (à la fois en salle et en ligne). Il faut alors qu'il y ait au moins 3 membres du CA dans la salle et la présidence de l'assemblée doit être assumée par un membre présent dans la salle. Les mandats sont de 2 ans. Comme il s'agit d'une première élection pour les postes neutres, un des 2 élus sera d'une durée d'un an et le deuxième sera d'une durée de 2 ans. Pour le poste coopté, le mandat est toujours d'un an. Les mandats sont renouvelables et il est prévu que cinq membres soient en élection chaque année afin d'assurer une continuité. Le poste de présidence doit être occupé par une personne élue et non une personne ayant un poste coopté.

En élection cette année : 2 postes neutres, 2 postes réservés aux femmes et 2 postes réservés aux hommes. Mme Diane Polovei, M. Réal Jean, M. Alexandre Perras, M. Marc Lavoie sont en fin de mandat.

- **Présentation du déroulement des élections**

Mme Eloïse Gaudreau explique le déroulement des élections. S'il y a un scrutin, les membres du public devront s'inscrire pour voter. Il y aura appel de candidatures, en commençant par les postes neutres. Les bulletins de candidature seront présentés. Il y aura scrutin s'il y a davantage de candidatures que de postes disponibles.

- **Appel de candidatures et validation des bulletins**

Pour les postes neutres, au premier appel de candidatures toujours en vigueur, deux candidatures ont déjà été validées : M. Réal Jean et M. Alexandre Perras. Le nombre de candidatures étant égal au nombre de postes à pourvoir, ils sont élus par acclamation, M. Réal Jean pour deux ans et M. Alexandre Perras pour un an.

Pour les postes réservés aux femmes, au premier appel de candidatures toujours en vigueur, deux candidatures ont déjà été validées : Mme Diana Polovei et Mme Rosalie Tohoué. Le nombre de candidatures étant égal au nombre de postes à pourvoir, elles sont élues par acclamation.

Pour les postes réservés aux hommes, au premier appel de candidatures toujours en vigueur, deux candidatures ont déjà été validées : M. Louis Champoux et M. Paul-André Proulx. Le nombre de candidatures étant égal au nombre de postes à pourvoir, ils sont élus par acclamation.

- **Scrutin (s'il y a lieu)**

Il n'y a pas de scrutin.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL ET DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Mme Suzanne Roy présente d'abord le plan d'action du conseil de quartier. M. Louis Champoux précise que le plan d'action ne se limite pas à ce qui a été présenté et que les idées des citoyens sont toujours bienvenues.

Par la suite, M. Réal Jean présente le rapport annuel 2023, en mentionnant quelques points saillants : le projet de bibliothèque qui est encore en évaluation, le projet de sécurisation de traverses piétonnes initié par M. Luc Fournier et la subvention de 3000\$ obtenue de la Ville de Québec pour développer des projets de sécurité routière. On remercie M. Jacques Pelchat et Mme Valérie Poirier d'avoir accepté d'assumer la présidence du conseil en 2023.

Mme Andréa Giguère enchaîne avec la présentation du budget annuel.

RÉSOLUTION CQPSF-24-AG-03

Sur proposition de Mme Andréa Giguère appuyée de Mme Diana Polovei, il est proposé de recevoir le rapport annuel et les états financiers 2023.

Adoptée à l'unanimité.

6. PÉRIODE D'INFORMATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Informations de Mme Anne Corriveau :

- Félicitations aux citoyens qui ont été élus au conseil de quartier et merci à ceux qui quittent à la fin de leur mandat: Andréa Giguère et Marc Laporte.
- Le [nettoyage des rues](#) est commencé : site de la Ville pour savoir quand le nettoyage sera fait (carte interactive).
- Le marquage des rues se fait quand la rue est nettoyée, sèche et qu'il fait plus de 10 degrés. Fin prévue pour le 30 juin.
- Formation de compostage : formations virtuelles offertes par la ville les 9 mai et 23 mai pour les débutants, 29 mai pour les initiés.
- Distribution des arbres : 4 mai à la base de Plein-air de Sainte-Foy, à compter de 8h30.
- Collecte des feuilles jusqu'au 10 mai.
- L'assemblée ordinaire du conseil de quartier est déplacée : 14 mai. Il y aura une consultation publique.
- Présentation le 2 mai : présentation [du corridor vélo cité](#) par Zoom sur le boulevard Neilson.
- À l'initiative des Conseils de quartier Saint-Louis et du Plateau : balade des élus. S'ajoutent cette année Pointe-de-Sainte-Foy et Cité universitaire. Date : 2 juin (ou 9 juin, si pluie abondante).
- Changement de zonage : adoption du règlement sur le stationnement par le conseil d'arrondissement : parcomètres seront payants jusqu'à 21h.
- Conseil de Ville : élection municipale et élection fédérale se chevauchent en 2025. Les municipalités souhaitent que les élections ne se tiennent pas aux mêmes dates. Refusé au comité exécutif. Sera discuté à l'Union des municipalités.
- Merci aux organisateurs de la cabane à sucre du Campanile qui a été une belle réussite
- Merci aux organisateurs de Fête multiculturelle organisée par les loisirs Saint-Benoît

Questions des membres du conseil de quartier :

- Ouverture officielle du centre communautaire : date à venir Piscine Saint-Benoit : pourquoi une fermeture de la piscine pour tout l'été ? Est-ce qu'il serait possible d'effectuer les travaux plus tôt ? Réponse de Mme Anne Corriveau : on ne peut rien faire, le plan directeur concernant les installations

aquatiques est établi d'avance et la procédure fait en sorte qu'il ne peut pas être modifié.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Commentaires de citoyen 1 :

- Un citoyen résident de la rue Hertel mentionne que seulement quelques panneaux jaunes annoncent les corridors scolaires pour le secteur de l'École Filteau. Le citoyen a déjà appelé le 311. Mme Suzanne Roy a aussi appelé le 311, sans succès.
- Il souligne également que certaines rues ne sont pas identifiées et que les voitures roulent trop vite (rue Hertel).
- Quatre garderies privées sont installées sur la rue Hertel, entre les rues Toronto et Bégon. Celles-ci contribuent à accroître la circulation de façon excessive.

Réponse : M. Jacques Pelchat explique que le quartier se revitalise, et que cela se fait par l'arrivée de familles. Les administrateurs du conseil de quartier prennent bonne note des commentaires et tenteront de trouver des solutions.

Commentaires de citoyen 2 :

- La portion du chemin Sainte-Foy comprise entre le boulevard Pie-XII et la rue Conrad-Laforte est très étroite. La présence d'un immeuble à logements de 4 étages situé du côté nord de la rue, face aux 4 condos situés du côté sud (3545-3565 rue McCartney) a entraîné une circulation très dense et un volume de voitures stationnées très important. Il est même difficile de circuler de façon sécuritaire et de croiser d'autres voitures. Des bris ont été constatés sur des voitures stationnées.
Une proposition de sens unique est avancée comme solution au problème.
- Le même citoyen est d'avis que, dans le rapport annuel, il ne faudrait pas utiliser le terme administrateur, car les membres du conseil de Ville n'administrent rien et n'ont pas de pouvoir...

Réponse : Mme Christina Bucica explique que le conseil de quartier est un OBNL créé par la Ville et géré par des administrateurs, même si ces derniers ne sont pas des administrateurs de la Ville. M. Réal Jean explique que les membres du conseil ont quand même le pouvoir de recommandation aux autorités de la Ville et donne l'exemple des stationnements interdits à partir du 1^{er} avril.

Commentaires de citoyen 3 :

- Certaines rues n'ont pas de panneaux indiquant le nom de la rue.

Réponse : M. Louis Champoux va se déplacer pour constater les situations qui posent problème.

8. DIVERS

Parcs et sentiers dans le quartier : M. Jacques Pelchat propose d'établir un plan pour identifier les parcs, sentiers et corridors scolaires.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 20 h 40.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Martine Gagnon, *révisé par M Réal Jean, M. Louis Champoux.*

M. Réal Jean, président

M^{me} Suzanne Roy, secrétaire